



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Réf : CCAS24_72

Effectif légal : 13
Effectif réel : 12

Présents : 10
Pouvoir : 1
Absent : 1

Date de la convocation : 2 décembre
2024

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN,
Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille
BARREAUULT, Bruno MASSONNEAU, Martine
BOURGES, Roselyne NAVEAU, Didier RENAUD,
Corinne JARASSIER .

POUVOIR :
Vincent BAUDOUX représenté par Dominique CHALLOT

ABSENT : Caroline DELPHIN

DÉLIBÉRATION N°72

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 - BP 2024 – BUDGET RÉSIDENCE AUTONOMIE

Il est rappelé aux membres du conseil d'administration que le budget 2024 de la Résidence Autonomie a été approuvé le 24 janvier 2024.

Les charges à caractère général sont en hausse sur l'exercice 2024 : les charges liées aux fluides ont impacté le budget prévisionnel.

Des dépenses d'investissement sur l'exercice 2023 sont amorties sur 2024 sur le groupe 016, un ajustement est également nécessaire.

Il est proposé d'effectuer la décision modificative sur le budget de la Résidence Autonomie :

DÉPENSES :

FONCTIONNEMENT : + 20 500,00€

c/60622 : produits d'entretien : +20 000,00€

c/68112 : Immobilisations corporelles : +500,00€

INVESTISSEMENT : +500,00€

c/21311 : Bâtiments publics : 500,00€

RECETTES :

FONCTIONNEMENT : + 20 500,00€

c/7548 Autres remboursements de frais : +20 000,00€

c/778 Autres produits exceptionnels : +500,00€

INVESTISSEMENT : + 500,00€

c/28188 Autres immobilisations corporelles : +500,00€

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- autorise la décision modificative n°4 ci-dessus sur budget 2024 de la Résidence Autonomie ;
- charge Monsieur le Président des démarches nécessaires

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le 12 décembre 2024